

progrès 42. Les bills de subsides n'admettent pas de clauses étrangères, 43. Les bills d'argent doivent être recommandés par Son Excellence, 44. Tout bill introduit et passé dans le Conseil, ne peut y être introduit de nouveau pendant la même session, 45. Les 3èmes lectures ont priorité sur les ordres du jour, 46.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS. Où est déposé le Registre des Bills Privés, 69. Aussi des listes de tous bills et pétitions référés, indiquant le temps et le lieu de la réunion de chaque comité, 70.

C.

CAS IMPRÉVUS. Déterminés d'après les usages de la Chambre des Lords, 98.

CAS D'URGENTE NÉCESSITÉ. Lorsqu'il est permis de suspendre les règles sans avis préalable, 68.

CENSURÉS. Membres qui refusent de faire apologie sont, 15.

CHAIRE. Voir fauteuil.

CLAUSES. Toute clause d'un bill peut être prise en considération avant sa passation, 42. Clauses étrangères à un bill d'argent, inadmissibles, 43.

COMITÉ DES BILLS PRIVÉS. Voir Bills Privés.

COMITÉ DES IMPRESSIONS. Fait rapport sur toute motion pour l'impression d'un document, 51.

COMITÉ DES PRIVILÈGES. Comprend tous les membres qui assistent à la session, 1.

COMITÉS GÉNÉRAUX, Ou de toute la Chambre, nommés, 71. Tout membre peut demander que la Chambre soit mise en comité, 71. Et la Chambre, à moins d'une question mise par le Président, ne peut reprendre sa séance qu'à l'unanimité, 72. On peut se lever plus d'une fois pour parler, 19. Les règles de la Chambre y sont observées; mais on ne peut proposer la question préalable ni un ajournement; on fait motion que le Président laisse le fauteuil, 22. Chacun s'assied à sa place, 23. On n'y discute pas le principe d'un bill, 39. Les amendements importants faits par l'Assemblée aux Bills Privés, peuvent être renvoyés à des comités généraux, 67.